

# Les mots des politiques du genre dans les professions de foi aux élections législatives françaises (1958-2007)



**Magali Guaresi**

Université Nice Sophia Antipolis, France

magali.guaresi@gmail.com

Reçu le : 20-09-2013 / Évalué le 20-02/2014 / Accepté le 06-06-2014

**Résumé :** Le discours institutionnel énonce et construit les rapports de sexes dans nos sociétés. A partir d'une analyse logométrique d'un corpus de professions de foi électorales, la contribution vise à décrire les modalités de construction des rapports sociaux de sexes en enjeu électoral par les hommes et les femmes élus députés au fil de la V<sup>e</sup> République en France.

**Mots-clés :** politiques publiques de genre, égalité des sexes, professions de foi, analyse du discours, textométrie

## **Le parole delle politiche di genere nei programmi elettorali delle elezioni legislative francesi (1958-2007)**

**Riassunto:** Il discorso istituzionale costruisce relazioni tra i sessi nella nostra società. Basandosi sull'analisi testuale di un corpus di programmi elettorali francesi, l'articolo si propone di descrivere come a livello elettorale sono costruiti i rapporti sociali tra i sessi dagli eletti deputati al Parlamento della quinta Repubblica.

**Parole chiave:** politiche pubbliche, uguaglianza tra i sessi, programmi elettorali, analisi del discorso, testometria

## **Gender policy words in French legislative declarations of principle (1958-2007)**

**Abstract:** Institutional speech builds relationships between the sexes in our society. A discourse analysis of declarations of principle aims to describe the construction of gender relations as an electoral issue as described by men and women elected at the National Assembly over the Fifth Republic in France.

**Keywords :** gender Policy, sex equality, declarations of principle, discourse analysis, textometry

## **Introduction**

Les relations hommes et femmes sont l'objet de réglementations (ou d'absence de réglementation) institutionnelles anciennes. Le mariage, la reproduction ou la filiation, pour ne prendre que ces exemples, sont encadrés par la loi issue, dans nos sociétés démocratiques, d'un processus de délibération mené dans les organes du pouvoir législatif. L'ordre discursif devient ainsi le lieu d'opération de ces faits humains, sociaux et historiques institués en étant dits, nommés ou débattus (Austin, 1962 ; Searle, 1998; Guilhaumou, 2006, et Krieg-Planque, 2012). Loin d'être seulement le reflet des actions

politiques mises en place, le discours les construit en les nommant (Veniard, 2013); leur donation linguistique les rend appréhendables. Ainsi, si l'on ne saurait adhérer à l'idée de la neutralité de l'action institutionnelle sur le terrain du genre (Engeli, Ballmer-Cao, Muller, 2008), il ne faut pas non plus la postuler dans le discours institutionnel qui la constitue en l'énonçant. Au contraire, le discours institutionnel entretient des rapports étroits avec le genre (Talbot, 2010 ; Duchêne et Moïse, 2011 ; Chetcuti et Greco, 2012). Produit dans une société déterminée par des relations de pouvoir inégales entre les sexes, il est structuré par des normes genrées et contribue à en façonner de nouvelles. Les mots des politiques publiques procèdent, construisent et imposent des modèles de rapports sociaux de sexes. Ils construisent une représentation de la réalité et un rapport au monde.

A partir de l'analyse assistée par ordinateur d'un corpus de professions de foi électorales constitué sur la base de problématiques de travail relatives au genre en politique<sup>1</sup>, cette contribution vise à interroger le traitement discursif de la question des politiques publiques de genre par les candidats élus à la députation sous la V<sup>e</sup> République (1958-2007). Texte programmatique et présentation des candidats, la profession de foi est un observatoire privilégié de l'histoire du discours politique (Prost, 1974). Discours institutionnalisé, encadré par la loi électorale, il transforme dans un mouvement performatif locuteurs en candidats officiels qui, dans une adresse à un électorat large - les habitants de leur circonscription et à travers eux toute la nation - énoncent une promesse de représentation et un discours de politique générale. Surtout, les proclamations électorales offrent un point de vue synthétique sur une campagne électorale : à la veille du premier tour du scrutin, les candidats résumant en ce texte l'ensemble des critères personnels et politiques qu'ils ou elles souhaitent mettre en avant ainsi que les thèmes à inscrire à l'agenda politique. A la fois personnels, politiques et institutionnels, les professions de foi sont le lieu de l'identification et de la construction des enjeux politiques de l'élection législative.

Pour l'étude, notre corpus homogène, contrastif et diachronique a été divisé en sous-ensembles pertinents (triés par sexe des candidats, par années ou par partis politiques) que nous entendons comparer pour en révéler les traits discursifs statistiquement significatifs<sup>2</sup>. Plus précisément, le traitement logométrique<sup>3</sup> des sous-ensembles textuels du corpus de travail doit permettre de saisir de manière diachronique, politique ou sexuée la thématique des rapports sociaux de sexes dans le discours électoral<sup>4</sup>. A côté d'une analyse fréquentielle qui rendra compte du poids de la thématique dans le corpus, une étude co-occurentielle de mots-pôles au cœur de la thématique (tels « femmes » ou « égalité ») rendra compte du discours produit autour de ces enjeux dans l'écho intertextuel des revendications issues de la sphère féministe et des mesures inscrites à l'agenda politique au fil de la V<sup>e</sup> République.

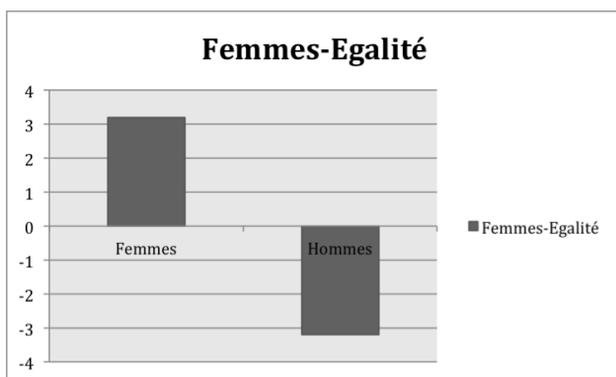
## 1. Représentation substantive : un constat quantitatif

Si le lien entre présence numérique des femmes dans les organes de pouvoir et représentation effective de leurs intérêts n'a pas toujours été démontré (Tremblay et Pelletier, 1995), notre corpus atteste d'une première spécificité, invariable et structurante : les femmes évoquent de manière discriminante les questions de femmes. Pour preuve, le lecteur lira dans le tableau ci-dessous les premiers rangs des mots caractéristiques des professions de foi des candidates (*versus* celles des candidats), tous partis politiques et législatures confondus.

Formes graphiques spécifiques - Corpus Femmes	Ecart réduit positif
députée	12,6
élue	10,2
candidate	9,8
femme	9,4
femmes	5,7
mère	4,9
enfants	4,1
filles	3,1

Tableau 1 : Formes spécifiques des professions de foi de femmes (Corpus Femmes vs Hommes)

De la même manière, et pour ne donner qu'un exemple significatif, le graphique ci-dessous illustre une nette sur-utilisation de la paire co-occurrence « femmes » et « égalité » dans les textes électoraux de candidates.



Graphique 1 : Distribution des co-occurrences « femmes-égalité » dans le corpus Femmes vs Hommes

Le constat quantitatif est sans appel : non seulement les candidates évoquent davantage la question des rapports sociaux de sexes mais ce trait thématique-discursif est même ce qui distingue premièrement leurs textes de ceux de leurs homologues masculins. La question des relations femmes - hommes dans la société s'énonce comme une problématique typiquement féminine, pensée à partir du point de vue féminin. Ce sont les femmes qui, au fil de leur entrée progressive sur les bancs de l'Assemblée

nationale, l'érigent en enjeu politique. Le lien entre présence descriptive d'élues et la représentation d'intérêts de femmes est au cœur de l'argumentation par le genre déployée par les candidates (Bonnafous, 2003) : c'est la « condition » de femme de la future législatrice qui est invoquée pour légitimer la représentation des problématiques de genre. La liste des mots caractéristiques des professions de foi des candidates (Tableau 1) laisse entrevoir la structure argumentative fondamentale de la candidature des femmes mêlant les mots de leur future élection (« députée », « élue », « candidate ») et la cause des « femmes » :

*Femmes de cette circonscription, vous avez l'occasion d'envoyer au parlement une femme comme vous, qui connaît vos problèmes et qui saura comme d'autres femmes parlementaires remplir la tâche que vous lui confierez.*

Cet extrait de la profession de foi de Suzanne Ploux (1962, Finistère) postule, dans une comparaison explicite (« comme vous »), l'identité entre les futures parlementaires et les électrices. La connaissance intime, parce que subjective, de l'existence des femmes est au cœur de l'argumentation :

*Aux femmes, je voudrais dire ceci : vos problèmes, je les connais - et pour cause. Je sais quelles sont vos difficultés et ce que sont vos efforts pour obtenir une vie plus agréable pour vous et pour les vôtres.*

*C'est en connaissance de cause que j'ai lutté pour obtenir une amélioration des équipements sociaux (...).*

*C'est en connaissance de cause que j'ai obtenu au parlement qu'une nouvelle situation soit faite aux veuves (...)* (N. Hautecloque, 1973, Paris)

Dans ces deux extraits particulièrement éloquents s'illustre le lien qui caractérise une tendance structurante du discours électoral des femmes sous la V<sup>e</sup> République : l'affirmation du rapport direct entre le partage d'expériences communes et la représentation des intérêts de femmes dans la délibération politique (Mansbridge, 2013). Surtout, en étant les principales porte-paroles de la question des rapports sociaux de sexe, les candidates en font une thématique de femmes en faveur des femmes.

## 2. Rapports sociaux entre les sexes : oppositions politiques et évolutions chronologiques

### 2.1. L'environnement lexical du lemme « femme » : une ouverture sur le discours des rapports sociaux de sexes

Appréhender les contours discursifs d'une notion aussi large et mouvante que celle des rapports sociaux de sexe dans le discours électoral d'un demi-siècle passe naturellement par une porte d'entrée lexicale : le lemme « femme »<sup>5</sup>. Repéré par la logométrie paradigmatique comme spécifique des textes des femmes (cf. supra), il offre une perspective thématique large et ouverte ; la logométrie syntagmatique et la batterie d'outils contextualisants qu'elle propose - concordances, co-occurrences, graphe de réseaux lexicaux - permettront d'en contrôler les usages et d'en faire émerger le sens<sup>6</sup>.

Co-occurents de « femme »	Score de spécificité	Co-occurents de « femme »	Score de spécificité
homme	24,22	droit	3,09
parité	8,92	cause	2,95
égalité	8,21	vie	2,93
mère	6,69	représentation	2,92
veuve	6,02	mandat	2,82
famille	4,51	salaire	2,78
foyer	4,31	limitation	2,72
salarial	4,25	violence	2,68
cumul	4,11	progrès	2,63
professionnel	4,09	possibilité	2,53
enfant	3,57	renovation	2,51
jeune	3,45	amélioration	2,47
familial	3,28	guerre	2,42
promotion	3,10	allocation	2,26

Tableau 2 : Co-occurents du lemme « femme » dans le Corpus Femmes

Dense, le tableau des termes préférentiellement associés au lemme « femme » dans le corpus des candidates liste les contextes minimaux d'emploi du mot, déjà porteurs de sens<sup>7</sup>. Entre contraintes phrastiques et logiques sémantiques, le profil co-occurentiel donne à lire les différentes isotopies articulées au mot-pôle. Au premier rang, le mot « hommes » qui s'il accompagne fréquemment le mot « femme » dans le syntagme figé « les hommes et les femmes de (...) » n'en indique pas moins une modalité du traitement de la question des rapports sociaux de sexe. Les politiques publiques de genre s'énoncent néanmoins préférentiellement depuis le point de vue exclusif des femmes autour de quatre dimensions : les fonctions des femmes dans la famille (« mère », « veuve », « famille », « enfant », « foyer »), leur place dans la sphère professionnelle et socio-économique (« salarial », « professionnel », « salaire », « allocation »), la dénonciation des discriminations et « violences » qu'elles subissent et enfin leur représentation politique (« parité », « cumul », « mandat »). Les mots « amélioration », « promotion », « égalité » ou « parité » témoignent des tensions qui régissent les politiques de genre entre logiques de rattrapage du groupe femmes et objectifs d'égalité entre les sexes.

Nous déclinerons plus bas ces thématiques à l'aune des analyses diachroniques et politiques mais remarquons, pour l'heure, que l'environnement lexical tissé autour du lemme « femme » interroge autant par ses silences que par ses mots. Les combats emblématiques des mouvements féministes sont tus. Le mot « IVG » (dans sa forme siglée) n'apparaît qu'une unique fois dans le corpus, en 2002. L'« avortement » n'est évoqué qu'une fois nommément, en 1973, pour demander la révision des lois répressives et natalistes de 1920. Les débats sur la contraception sont également à peine abordés<sup>8</sup>. Si le discours électoral constitue en enjeu politique un certain nombre de revendications issues des mouvements de femmes (la libre disposition du corps, la vie professionnelle, la parité), un processus de « normalisation » lexicale semble à l'œuvre. La reprise institutionnelle, par les futures élues de la nation, des revendications féministes contribue à en diminuer la radicalité. Ainsi, les candidates préfèrent-elles parler de « maternité volontaire » plutôt que de droit à l'avortement par exemple.

## 2.2. Les rapports sociaux de sexe à l'épreuve du clivage partisan

Au premier constat de la sur-représentation des politiques de genre dans les professions de foi des locutrices, il faut apporter la nuance du critère partisan. Loin d'être neutres, les mots choisis pour dire les relations entre les sexes informent les idéologies qui les gouvernent. Le tableau recensant les co-occurrences lemmatisées privilégiées de « femmes » dans le corpus de gauche, d'un côté, et dans celui de droite, de l'autre, indique deux modèles.

Co-occurrences - Corpus Gauche	Score de spécificité	Co-occurrences - Corpus Droite	Score de spécificité
homme	25,62	homme	9,23
parité	12,98	mère	6,50
égalité	9,51	veuve	5,54
droit	7,01	foyer	4,48
professionnel	6,73	famille	3,76
constitution	5,16	possibilité	3,18
jeune	5	salaire	2,98
famille	4,69	allocation	2,93
cumul	4,26	pension	2,93
violence	4,05	souci	2,76
progrès	3,81	cause	2,68
mère	3,77	augmentation	2,62
mandat	3,57	guerre	2,55
promotion	3,23	familial	2,52
pauvre	3,17	amélioration	2,52
représentation	3,16	évolution	2,47
formation	3,13	vie	2,25
racisme	2,76	égalité	2,25
retraite	2,54	situation	2,20
jeunesse	2,48	droit	2,16

Tableau 3 : Profils co-occurentiels de « femme » chez les candidates de gauche et les candidates de droite

Avec des scores de spécificités assez élevés, le lemme « homme » est le premier mot associé au mot « femme » dans les textes des deux grands bords politiques français. L'indice de spécificité nettement plus élevé dans les textes de gauche laisse présager un traitement de la question du statut social des femmes dans une perspective davantage relationnelle et comparative avec les hommes. Si le premier rang du tableau des co-occurents est occupé par le même mot, les suivants se distinguent nettement. Deux conceptions de la représentation des intérêts des femmes s'affrontent : là où les candidates des partis de droite définissent les femmes essentiellement en fonction de leurs rôles familiaux, les candidates des partis de gauche énoncent un discours de lutte pour la « promotion » voire l'« égalité » et pensent davantage les femmes en individus dans la sphère publique.

A droite, bien que le mot « égalité » apparaisse dans les professions de foi des candidates (avec un indice d'association plus faible que dans les textes de gauche)<sup>9</sup>, les politiques publiques proposées s'organisent autour d'une idéologie familiale institutionnalisant la séparation entre les sphères privées et publiques à laquelle répond une division traditionnelle des rôles sexués. C'est bien sûr aux femmes que revient la tâche d'assurer les soins du « foyer ». Enserées dans le privé-domestique, les femmes sont exclues de l'individuation (Marques-Pereira et Pfefferkorn, 2011) et ne sont pensées qu'à travers la famille, dont la constitution régit les prestations sociales qu'elles peuvent percevoir de l'Etat. En lieu et place de politiques publiques de genre, nombreuses sont les candidates à proposer l'« augmentation » de diverses « allocations » pour asseoir la position des femmes au « foyer » et valoriser le modèle de la famille nombreuse :

*Revaloriser les allocations familiales pour permettre à la mère de rester à son foyer* (M. Martinache, 1958, Nord)

*Augmentation des allocations familiales à partir du troisième enfant, doublement du salaire unique de la mère au foyer* (S. Ploux, 1973, Finistère)

Plaçant les femmes au centre de la famille mais prenant acte des évolutions sociologiques des Trente Glorieuses (Lagrave 1992), les candidates de droite, à l'instar de Louise Moreau (1978, Alpes Maritimes) revendiquent néanmoins la « possibilité » pour les femmes de travailler et de « choisir des horaires de travail réduits ». L'objectif étant bien-sûr de permettre aux femmes de concilier travail et vie de famille sans remettre en cause la partition traditionnelle des rôles sexués. Plus particulièrement, c'est la cause des femmes en situation de vulnérabilité qui est érigée en enjeu politique. Ainsi en 1981, N. Hautecloque (Paris) appelle les électeurs et les électrices à voter pour :

*Une politique plus généreuse pour les femmes, femmes seules, divorcées ou veuves, si nombreuses, hélas, et si démunies de faire reconnaître leurs droits.*

En 1997, C. Boutin (Yvelines) propose un programme de réformes en vue de :

*Concilier le retour à la prospérité avec le souci de la personne humaine, quels que soient son âge, sa race, sa religion, son état de santé, et en s'attachant particulièrement à l'aide aux personnes en grande difficulté, créer un environnement dans lequel les femmes seront respectées pour leur compétence et leur savoir-faire particulier.*

Sans remettre en cause les normes qui régissent les relations hommes - femmes dans la société, les candidates de droite réclament des mesures susceptibles de répondre aux « situations » spécifiques de l'expérience féminine et d'améliorer leurs conditions de vie dans les structures sociales existantes. La posture politique est avant tout protectrice à l'égard des femmes saisies dans des situations de vulnérabilité. Face aux importantes évolutions socio-économiques et féministes qui émaillent la V<sup>e</sup> République, le discours des candidates de droite rappelle les femmes à leur rôle dans la famille. Conservateur et longtemps silencieux quant aux revendications des femmes, il refuse d'énoncer les rapports de sexes en des termes politiques pour ré-affirmer l'assignation du féminin à la sphère privée.

Le discours de la gauche autour du mot pivot « femme » est plus divers. Loin de ne traiter que de la famille, il établit les femmes en tant que sujet politique, au-delà des identités prescrites de mères ou d'épouses. Surtout, l'ensemble du discours produit autour du lemme « femme » est tendu vers l'objectif d' « égalité » : « égalité des salaires » (1967), « égalité dans tous les domaines » (1978), ou encore le mot d'ordre de 1988 « égalité entre les hommes et les femmes »<sup>10</sup>. Si l'on connaît les errements des politiques de gauche et les hésitations de F. Mitterrand pour parvenir à promouvoir l'égalité réelle entre les sexes dans les années 1980 (Jenson et Sineau, 1995), il faut reconnaître dans le profil associatif du mot « femme » le rôle des partis de gauche dans la mise à l'agenda politique de revendications issues de la sphère féministe (Dauphin, 2010). Le premier volet de la thématique dans les textes des femmes de gauche touche à la situation socio-professionnelle des femmes. Adhérant à l'idée que la voie privilégiée de l'émancipation des femmes est celle de l'indépendance économique, les candidates progressistes plaident en faveur de l'emploi féminin et de « l'égalité professionnelle » selon les termes de la loi Y. Roudy en 1983, que ce soit par le développement de « formations professionnelles » ou par la lutte contre les inégalités salariales. Formulées dans les années 80, ces questions demeurent à l'agenda socialiste jusqu'en 2007 et participent de l'œuvre de progrès économique et de réduction des inégalités sociales programmée par la gauche :

*Je crois que l'éducation et la formation constitue le socle de toute amélioration durable de l'emploi, notamment pour les jeunes et pour les femmes, et qu'il n'y a pas de progrès économique sans justice sociale (M.-F Lecuir, 1988, Val d'Oise)*

*Pour que la marche des femmes vers l'égalité se poursuive : l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est encore de 25%* (M. Lignières Cassou, 2002, Pyrénées Atlantiques)

*Je veux pour ma part, continuer à défendre les grandes avancées sociales portées par la gauche : (...), égalité professionnelle entre les hommes et les femmes* (G. Perrin Gaillard, 2002, Deux Sèvres)

La place des femmes dans la famille est également évoquée. Si certaines candidates de gauche du début de la période soutiennent des mesures natalistes et maternalistes<sup>11</sup>, elles plaident, au fil des législatures, pour un partage plus équitable des rôles dans la famille. En 2002, A. Lepetit (Paris) entend légiférer sur « le partage du congés parental de 6 mois entre la mère et le père ». La régulation des rapports sociaux de sexes dans la sphère privée s'attache également à la dénonciation des violences subies par les femmes. Thématique récente du discours électoral (cf. infra) et spécifiquement développée à gauche, elle définit les violences comme le résultat des rapports inégaux de pouvoirs entre les sexes. Bien que fréquemment associée à d'autres types de violences, les femmes de gauche leur reconnaissent une certaine spécificité :

*Vous savez la part que j'ai prise à faire progresser les droits des femmes et des enfants, contre les violences et les maltraitances, pour plus d'égalité* (C. Taubira, 2002, Guadeloupe)

*J'agirai afin de lutter contre toutes les formes de violences en créant une vraie police de quartier et en votant une loi contre les violences faites aux femmes* (M.-F. Clergeau, 2007, Loire-Atlantique)

L'établissement de la « parité » en politique est la dernière proposition originale des candidates progressistes, relayant ainsi dans le discours électoral les revendications féministes de la décennie 1990 (Lépinard, 2007 ; Bereni, 2008). Dans un domaine où les candidates sont à la fois juges et parties, elles adoptent volontiers la stratégie rhétorique décrite plus haut consistant à mettre en dialogue leur position au sein de l'arène politique et la défense des intérêts des femmes.

*Je suis l'une des 167 candidates élues démocratiquement au sein du parti Socialiste pour assurer une plus juste représentation des femmes à l'Assemblée Nationale* (Y. Benyoun Nakache, 1997, Haute Garonne)

Si améliorer la représentation politique des Françaises est l'un des enjeux de la promotion des lois dites de parité, les candidates inscrivent leur lutte dans une perspective plus générale. Les unes y voient une modernisation de leur parti politique :

*Ma candidature, celle d'une femme de gauche, s'inscrit dans la perspective de*

*modernisation et de renouveau du parti socialiste* (O. Trupin, 1997, Gironde)

Les autres promettent une meilleure démocratie en inscrivant dans la constitution la parité :

*Notre démocratie doit être modernisée, en accordant toute leur place aux femmes, en limitant strictement le cumul des mandats, en favorisant la transparence de l'action.*

*Changeons de démocratie. Nous proposons de limiter le cumul des mandats d'élus, de favoriser la parité entre les femmes et les hommes.*

Loin d'être présentée uniquement comme une action positive en faveur des femmes, les candidates de gauche légitiment leur revendication en érigeant la parité au rang de l'intérêt général comme l'outil de la réalisation de la démocratie universelle au même titre que la limitation du cumul des mandats ou la transparence. Le passage de la revendication militante au discours institutionnel procède ainsi du respect de la grammaire républicaine universelle (Lépinard, 2007). Dans le discours électoral, cet argument s'est accompagné d'une prime à la différence (Sénac, 2012) ramenant les candidates à une essence féminine stéréotypée, supposée raviver le lien de représentation distendu entre les citoyens et leurs représentants. C'est le cas de P. Guinchard-Kunstler (Doubs) trois ans avant la réforme qui exhorte les électeurs à :

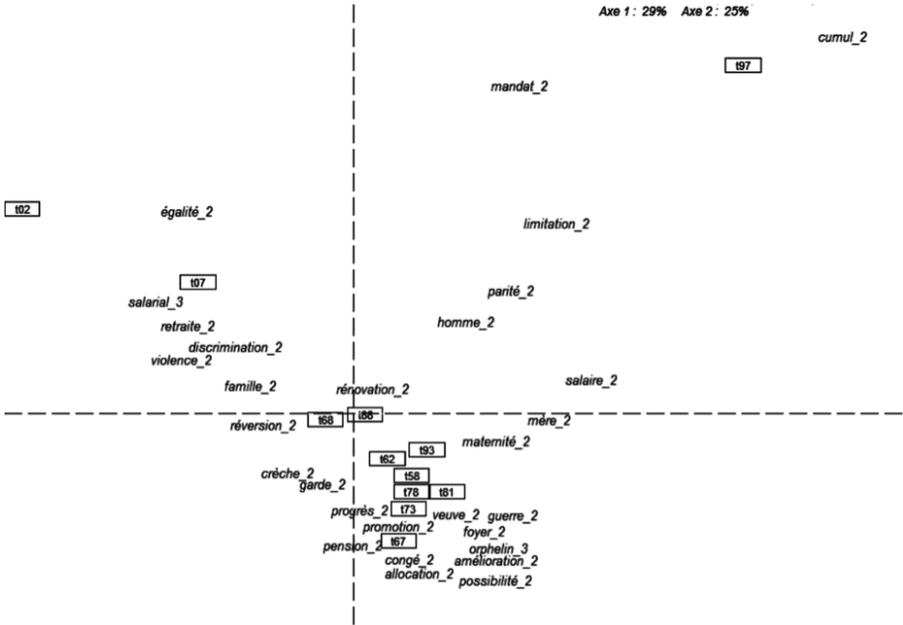
*Osez enfin la parité, parce que les femmes amènent un ton nouveau dans une vie politique sclérosée.*

Perméable aux évolutions socio-professionnelles des femmes et aux revendications des mouvements de femmes, la gauche propose de redessiner les rapports de genre dans le sens d'une plus grande égalité. Elle ne vise pas seulement à améliorer la condition des femmes mais plutôt à la supprimer. Les candidates de droite, muettes ou conservatrices sur la question, laissent à la gauche le soin d'imposer ses mots d'ordre et d'incarner la modernisation des rapports sociaux de sexes s'attirant par là nombre de nouvelles électrices<sup>12</sup>.

### **2.3. De la promotion des femmes à l'égalité des chances entre les sexes**

La représentation factorielle (Figure 1) d'une trentaine de mots figurant dans l'environnement lexical du lemme « femme » (Tableau 2) dans les textes des candidates donne à apprécier l'évolution lexicale de la thématique des politiques du genre au fil des douze législatures.

Figure 1 : Distribution chronologique des mots des politiques du genre (1958-2007)



Rappelons que les séries textuelles chronologiques, à l’instar de notre corpus, sont très fortement structurées par la diachronie. Salem (1991) ou Mayaffre (2010) ont montré que les textes produits à une date proche dans des conditions comparables partagent nécessairement un vocabulaire commun. En effet, une candidate ne saurait abandonner un discours du jour au lendemain, ni même en créer un *ex nihilo*. Dans le continuum discursif - souvent décrit par une représentation parabolique sur les AFC, dite « effet Guttman » -, des accélérations voire des ruptures peuvent néanmoins se matérialiser. C’est ce que figure la représentation AFC ci-dessus : en bas du graphique sont concentrés les mots du début de la période ; en haut, ceux des trois dernières élections. Ne privilégiant pas la thématique, les textes de 1968 et de 1988, quant à eux au centre de la figure, échappent à l’ordonnancement chronologique<sup>13</sup>.

Durant les trente premières années de la République, les politiques publiques de genre s’énoncent essentiellement à destination des femmes constituées comme un groupe victime de retards et d’écarts de développement économique et social (« pension », « veuve », « allocation »). A ce titre, elles font l’objet, comme les handicapés, les jeunes ou les personnes âgées, de propositions spécifiques visant à faire évoluer la situation des femmes, dans une perspective protectrice ou compensatrice (« amélioration »). Le terme « promotion » est à ce titre éloquent : faisant écho à la promotion sociale ou ouvrière prônée par les partis de gauche, la « promotion » des femmes entend élever les

femmes, défavorisées voire dominées, à un rang supérieur dans la société. Néanmoins, ces politiques publiques s'énoncent dans le cadre une condition féminine contraignante et ainsi perpétuée.

Si la partie haute du graphique décrit les évolutions lexicales récentes de la thématique, il faut considérer séparément les deux quadrants. Les co-occurents de « femme(s) » de l'élection de 1997 s'écartent nettement des mots de la première période. La « parité » marque une rupture et un renouveau de la thématique des politiques de genre dans le discours électoral. En plein débat pour la réforme paritaire, les candidates traitent la problématique des rapports sociaux de sexes en amont, par la question de la représentation descriptive des femmes. En lien avec la « parité » comme outil de « rénovation » de la vie politique est revendiquée la « limitation » du « cumul des mandats ».

Les deux dernières élections législatives se distinguent, dans le quadrant gauche en haut du graphique, par leur proximité avec les mots « discrimination » ou « égalité » qui englobent mais dépassent la seule problématique des rapports sociaux de sexe. La sur-utilisation de ces concepts à la fin de la période est particulièrement informative quant aux mutations qu'opère la thématique dans le discours électoral. Si l'action corrective en aval des « discriminations » constatées à l'égard des femmes est toujours défendue, l'égalité est également érigée en principe structurant et en objectif de toute politique publique. Le premier co-occurent d' « égalité » (avec un score de spécificité de 16,53), le mot « chance » est à cet égard suggestif. Devenu presque un syntagme figé en ce début de 21<sup>e</sup> siècle, « l'égalité des chances » fait son apparition dans le corpus en 1988 dans les textes des candidates de gauche après avoir été promu dans les institutions européennes<sup>14</sup> et au sein du ministère Roudy. En dépassant la simple égalité formelle (i.e. dans le droit), pour questionner l'absence d'égalité réelle entre les sexes, le référentiel d'égalité des chances appuie et autorise les mesures positives à destination des femmes en vue d'un alignement sur le modèle masculin :

*Donner véritablement aux femmes la possibilité d'avoir une vie professionnelle accomplie, à égalité de chances avec les hommes. (M.-H. Des Esgaulx, 2002, Gironde)*

Néanmoins, l'égalité des chances telle qu'elle s'énonce majoritairement dans les professions de foi de la période tend à oblitérer la spécificité des rapports de genre. Les mesures sectorisées et correctrices à destination des femmes font place à un traitement plus général ou transversal (Fraise, 2008) des inégalités et des discriminations en amont de la formulation des politiques publiques<sup>15</sup>. Les jeunes et l'école sont alors le creuset de cette démarche pro-active :

*Donner l'égalité des chances à nos jeunes par des parcours scolaires et des formations adaptés pour entrer dans la vie professionnelle et réussir leur vie. (H. Martinez,*

2002, Hautes-Alpes)

*Retrouver l'égalité des chances (...) en garantissant à chacun l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, au logement.* (C. Bourragué, 2002, Gironde)

En s'adressant prioritairement aux jeunes, à travers l'accent porté sur la préparation des futurs travailleurs pour qu'ils connaissent une intégration réussie au marché du travail, ou à « chacun » dans plusieurs domaines (l'« éducation », l'« emploi », la « santé »), l'égalité des chances conduit à l'incorporation voire à l'effacement des inégalités de genre. Les blocages structurels de l'égalité des chances pour les femmes sont rendus invisibles par la rhétorique de l'investissement sur le capital humain à venir<sup>16</sup>. L'égalité des chances opère comme un concept englobant à l'intersection de différentes formes de « discriminations » (notons à cet égard, la présence du mot « racisme » dans l'environnement lexical de « femme » dans les textes de gauche - Tableau 3) au risque de nier les spécificités des inégalités de genre et de masquer les inégalités réelles et persistantes (Jenson, 2008).

## Conclusion

Les professions de foi de la V<sup>e</sup> République participent de la construction d'un des enjeux majeurs de la contemporanéité, l'égalité entre les sexes. Présentes dès 1958, essentiellement dans les textes de candidates, les politiques du genre - à l'époque surtout des politiques pour les femmes - sont instituées en enjeu électoral. L'analyse systématique du vocabulaire du corpus électoral révèle la thématique au cœur d'oppositions politiques et idéologiques marquées. Longtemps exclusivement traitée sous l'angle de la protection des femmes dans leur condition familiale par les candidates de droite, les reformulations au fil des majorités parlementaires successives et surtout sous la houlette des femmes de gauche aboutissent à des mutations notables. Les politiques publiques ne s'énoncent plus uniquement à destination des femmes et au regards des particularités de leur « condition » posée comme indépassable mais par rapport à un référentiel d'égalité (si ce n'est réelle au moins « des chances ») entre les sexes. Le discours électoral, dans l'écho des directives internationales, de l'agenda politique national et des revendications féministes, témoigne en même temps qu'il contribue à l'institution de rapports sociaux de sexes plus égalitaires.

## Bibliographie

- Austin, J.L. 1962. *Quand dire, c'est faire*. Paris : Editions du Seuil.
- Bereni, L. 2008, *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, Thèse de doctorat en science politique, Université Paris1-Panthéon-Sorbonne.
- Bonnafous, S. 2003. « Femmes politiques : une question de genre ? ». *Réseaux*, n° 120, pp. 119-145.

- Dauphin, S. 2010. *L'Etat et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ?*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Chetcuti, N., Greco, L. (éds). 2012. *La face cachée du genre*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Duchêne, A., Moïse, C. (éds). 2011. *Langage, Genre et Sexualité*. Montréal : Editions Nota Bene.
- Engeli, I., Ballmer-Cao, T.H., Muller, P. (éds). 2008. *Les politiques du genre*. Paris : L'Harmattan.
- Fraisse, G. 2008. « Le gender mainstreaming, vrai en théorie, faux en pratique ? ». *Les Cahiers du genre*, n°44, pp. 17-26.
- Guilhaumou, J. 2006. *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.
- Jenson, J., Sineau, M. 1995. *Mitterrand et les françaises. Un rendez-vous manqué*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Krieg-Planque, A. 2009. *La notion de formule en Analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon : Presse universitaire de Franche-Comté.
- Krieg-Planque, A. 2012. *Analyser le discours institutionnel*. Paris : Armand Colin.
- Lagrave, R.-M. 1992. Une émancipation sous tutelle. In : *Histoire des femmes en Occident. Le 20<sup>e</sup> siècle*, T5, pp. 581-626.
- Lépinard, L. 2007. *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Mansbridge, J. 2013. « Les noirs doivent-ils être représentés par des noirs et les femmes par des femmes ? Un oui mesuré ». *Raisons politiques*, n°50, pp. 53-77.
- Marques-Pereira, B., Pfefferkorn, R. 2011. « Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions ». *Cahiers du genre*, HS n°2, pp. 5-19.
- Mayaffre, D. 2005. « Analyse du discours politique et logométrie : point de vue pratique et théorique ». *Langage et Société*, n°114, pp. 92-111.
- Mayaffre D. 2008. « De l'occurrence à l'isotopie. Les co-occurrences en lexicométrie ». *Syntaxe et Sémantique*, n°9, pp. 53-72.
- Mayaffre, D. 2010. *Vers une herméneutique matérielle numérique. Corpus textuels, logométrie et langage politique*, HDR, Université de Nice.
- Prost, A. 1974. *Vocabulaire des Proclamations électorales 1881, 1885, 1889*. Paris : Presses universitaires de France.
- Rastier, F. 2001. *Arts et sciences du textes*. Paris : PUF.
- Salem, A. 1991. « Les séries textuelles chronologiques ». *Histoire & Mesure*, VI-1/2, pp. 149-175.
- Searle, J. 1998. *La construction de la réalité sociale*. Paris : Gallimard.
- Sénac, R. 2012. *L'invention de la diversité*. Paris : Presses universitaires de France.
- Talbot, M. 2010. *Language and Gender*. Cambridge : Polity Press.
- Tremblay, M., Pelletier, R. 1995. *Que font-elles en politique ?*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université de Laval.
- Veniard, M. 2013. *La nomination des événements dans la presse. Essai de sémantique discursive*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.
- Viprey, J.-M. 2005. Philologie numérique et herméneutique intégrative. In : *Sciences du texte et analyse de discours*. Genève : Slatkine, pp. 51-68.

## Notes

1. La quasi-intégralité des professions de foi des députées élues entre 1958 et 2007 (à l'exception des élections au scrutin de liste de 1986) a été sélectionnée pour l'étude. Pour les besoins de la comparaison, un échantillon raisonné de professions de foi d'hommes élus dans les mêmes partis, les mêmes zones géographiques et aux mêmes dates que les élues a été retenu. L'ensemble se compose d'environ 700 textes pour 500 000 occurrences.

2. Dans la lignée des travaux autour de la revue *Corpus*, nous considérons le corpus de travail comme un corpus-norme, forme maximale formalisable du contexte textuel et matrice du sens. Aussi les critères d'exhaustivité, d'homogénéité, de contrastivité, de clôture et de réflexivité des corpus sont les conditions d'une statistique herméneutique endogène.
3. Héritière de la lexicométrie, la logométrie étend ses analyses, qualitatives et quantitatives, à toutes les unités textuelles (forme graphique, lemme, co-occurrences, catégorie grammaticale, enchaînement syntaxique...).
4. Les tendances discursives des sous-ensembles du corpus sont appréciées au regard d'une norme statistique endogène constituée par le corpus dans son intégralité. Pour en savoir davantage sur la méthode logométrique (cf. Mayaffre, 2005)
5. L'absence relative d'autres mots que l'on aurait pu escompter tels « féminisme », « patriarcat », ou « genre » (seul le mot « sexisme » compte une occurrence dans le corpus), d'une part, et l'usage trop large de mots tels que « égalité », « inégalité », « discrimination » qui peuvent être employés à propos d'autres types de rapports sociaux, d'autre part, plaident également en la faveur du mot-pôle « femme ». Puisque la statistique repère la thématique des rapports de genre comme spécifiquement présente dans les textes de femmes ; nous bornerons les analyses suivantes à ce corpus.
6. La logométrie appréhende le corpus tant dans sa dimension paradigmatique (le choix des mots) que dans sa dimension syntagmatique (la combinaison des mots). Le logiciel Hyperbase 9.0-2013 (Brunet, Université de Nice), utilisé pour l'étude, propose les outils de dé-contextualisation (spécificités, graphiques de distribution...) et de re-contextualisation des unités textuelles (co-occurrences, graphiques de réseaux lexicaux...) indispensables à l'établissement de parcours de lecture. Il permet par ailleurs des passerelles avec des logiciels complémentaires tels IRAMUTEQ (développé à Toulouse par P. Ratinaud et P. Marchand) et GEPHI.
7. Au cœur des recherches actuelles dans la communauté de logométrie, la co-occurrence (c'est à dire la co-présence statistiquement significative de deux mots dans un paragraphe) constitue la forme minimale formalisable du contexte d'un mot. Par-là, le phénomène co-occurentiel serait l'échelon local de la construction du sens, là où le corpus en constituerait la matrice globale (cf. Rastier, 2001 ; Viprey 2005 ; Mayaffre, 2008)
8. Par exemple, dans le texte de J. Thome-Patenotre en 1967 (Yvelines) : *Pour assurer une véritable promotion de la femme, je poursuivrai mes efforts en vue d'obtenir (...) la possibilité dans le respect des convictions de chacun, de la maternité volontaire et l'abrogation sans retard des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1920.*
9. Il faut attendre les dernières élections législatives de la V<sup>e</sup> République pour que les candidates de droite s'emparent de la question des rapports sociaux de sexes en terme d' « égalité (des chances) ».
10. La formule est tirée du programme du parti socialiste pour les législatives de 1988. Notons au passage, sans développer davantage cet aspect ici, que certains syntagmes tel qu' « égalité des sexes », « égalité entre les hommes et les femmes », ou « égalité professionnelle » mériteraient sans doute d'être observés comme de véritables formules discursives (Krieg-Planque, 2009).
11. L'allongement du congé maternité à 6 mois par exemple, en 1981.
12. Aux élections législatives de 1981, 54% des femmes votent à gauche rompant avec la tendance féminine, depuis 1945, d'un vote conservateur ; en 2002 en revanche, le bilan de Jospin sur le terrain des politiques publiques de genre ne parvient pas à convaincre une majorité d'électrices (chiffres cités par Jenson et Sineau, 1995).
13. Les textes de 1968 participent peu de la thématique qui nous intéresse. La question de la promotion des femmes est subsumée et masquée par un enjeu qui semble plus grand, celui de la bataille idéologique entre les partis de l'ordre et ceux du mouvement. Les mots spécifiques de 1968 le signifient : « drapeau », « communiste », « démocratique », « dictature », « (lutttes) ouvrières », « ordre », etc. Si les textes de 1988 semblent attirés vers le haut du graphique, c'est grâce au recours fréquent à la formule « égalité entre les hommes et les femmes ». Néanmoins, cette année électorale est marquée par une marginalisation du sujet « femmes » dans les textes de gauche, après le *backlash* de la thématique au plus haut sommet de l'Etat pendant la cohabitation de 1986 (Dauphin, 2010).

14. Article 141 du Traité d'Amsterdam, 1997.

15. L'approche dite du *gender mainstreaming* est officiellement promue à la IV<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur les femmes (Pékin, 1995) et devient un engagement des Etats membres (Dauphin, 2010).

16. Comme le note très justement Jenson (2008), les analyses féministes ont montré que les inégalités de genre ne sont pas le résultat de la « mauvaise » formation des filles mais bien de discriminations directes et indirectes structurelles.